

# UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le

27.10.2025

**DECRET N°25-131/PR**

Portant nomination du Commandant de la  
Garde-Côtes Comorienne

**LE PRESIDENT DE L'UNION,**

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°14-035/AU du 22 décembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°97-006/AF du 21 juillet 1997, portant statut des personnels militaires de la République Fédérale Islamique des Comores, promulguée par le décret N°15-040/PR du 31 mars 2015 ;
- VU la loi N°97-009/AF du 27 juillet 1997, portant organisation générale de la Défense ;
- VU la loi N°97-010/AF du 21 juillet 1997, portant création, mission, organisation et fonctionnement de l'Armée Nationale de Développement ;
- VU le décret N°10-026/PR du 12 avril 2010, portant Création, Missions et Organisation de la Garde -Cotes Comorienne ;
- VU le décret N°24-078/PR du 1<sup>er</sup> juillet 2024, portant nomination du Directeur de Cabinet, chargé de la Défense ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025 relatif à la Composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

## DECREE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le Lieutenant de Vaisseau FAHMY HUSNY EL-NASSIB**, matricule N°10 902 006, est nommé Commandant de la Garde-Côtes Comorienne en remplacement du Lieutenant-colonel AZAD AHAMADA.

**ARTICLE 2 :** Pour remplir ses fonctions, le Lieutenant de Vaisseau FAHMY HUSNY EL-NASSIB est nommé au Grade de Capitaine de Vaisseau à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur de Cabinet du Président de l'Union chargé de la Défense et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

